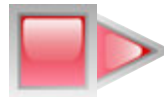




Avril
2009

La Revue de l'APAJH 04

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés



« *L'avancée en âge de la personne
en situation de handicap* »
Journée territoriale APAJH du 13 mars
Débats, réflexions, propositions ... p. 3 à 6

Edito

Depuis quelques temps, déjà, nous vous faisons part de nos craintes concernant une loi en préparation, la loi dite : Hôpital, Patients, Santé, Territoires. Cette loi vient d'être votée par l'Assemblée Nationale et va être étudiée par le Sénat prochainement.

Si l'exposé des motifs de cette loi : meilleure efficacité, meilleure réponse et réelle équité par une solidarité nationale, reçoit notre aval, nous sommes en désaccord avec certaines dispositions, en particulier celles évoquées dans le titre IV du projet de loi.

Réintroduire la confusion entre maladie et handicap, entre sanitaire et médico-social est un retour à une situation antérieure aux lois de 1975.

La mise en place des A.R.S. (Agences Régionales de Santé) soustrait de la mission régalienne de la République tout l'accompagnement des personnes en situation de

handicap, au travers d'une décentralisation à logique comptable.

La structure même proposée par l'Agence met hors du champ de négociation, de consultation, de proposition, les associations représentatives des personnes en situation de handicap, telle l'APAJH. Sous prétexte de demandes intempestives de leur part, on leur supprime le droit à l'initiative, à l'expérimentation.

La procédure des appels d'offre, pilotée par la direction de l'A.R.S., réduira le rôle et la capacité des associations départementales à apporter une réponse de qualité et de proximité.

L'inquiétude de l'APAJH est grande :

si l'accompagnement sanitaire est parfois nécessaire pour des personnes en situation de handicap, celui-ci ne doit pas être confondu avec l'accompagnement ; ce n'est pas parce que l'on est handicapé que l'on est malade, les besoins ne sont pas les mêmes et les réponses à apporter, encore

moins.

Michel Suarez



Lors des journées territoriales de l'APAJH organisées à Château-Arnoux, l'après-midi du 12 mars était consacré à une information et un débat sur la loi HPST et plus particulièrement sur les ARS, Agences Régionales de Santé.

Monsieur DAVIN, Directeur adjoint de la DRASS PACA a présenté de façon claire et synthétique le cadre de la loi, puis les missions et compétences des ARS, leur organisation et leur fonctionnement ainsi que les articulations entre les instances locales et nationales et les articulations ARS et Conseils Généraux.

Après cette présentation, Monsieur DAVIN s'est efforcé de répondre aux nombreuses questions/inquiétudes de la salle portant principalement la place réduite faite au médico-social et à celle encore plus réduite faite au handicap, au défaut de proximité des ARS, au manque de reconnaissance des associations et à la logique des appels à projet, porte ouverte à l'arrivée en force des entreprises à but lucratif dans le champ du handicap.



Monsieur DAVIN, Directeur Adjoint de la DRASS, attentif aux questions de la salle.

APAJH 04 Route de Saint Jean - 04160 Château-ARNOUX

Tél. : 04 92 64 44 11 Fax : 04 92 64 96 16- Mel : secretariat.assoc@apajh04.asso.fr

Site internet : <http://apajh04.free.fr/>

Edité et imprimé par l'association APAJH 04 - Directeur de publication : Jean-Pierre Faurand

Une école ouverte sur l'extérieur

Une école au sein de l'IME « La Durance », de quoi s'agit-il, comment cela fonctionne-t-il ?

Pour en savoir plus, l'équipe de rédaction de l'APAJH 04 a rencontré les quatre enseignants qui travaillent dans cette école et qui ont répondu à ses questions.

Une école à l'intérieur de l'IME « La Durance », établissement géré par l'APAJH 04, c'est donc une école de l'APAJH ?

Absolument pas ! Nous sommes des personnels de l'Education Nationale. Lorsque nous avons postulé pour un poste d'enseignant spécialisé dans l'école de l'IME, il n'y avait aucune indication quant à l'association qui gérait cet établissement. Certains connaissaient l'APAJH, d'autres pas.

Si à titre individuel nous pouvons partager les valeurs défendues par l'APAJH, en particulier en ce qui concerne la laïcité, nous ne dépendons pas statutairement de cette association.

Le fait d'être personnels de l'Education Nationale et de travailler dans une structure qui n'en dépend pas ne pose-t-il pas des problèmes ? Comment arrivez-vous à fonctionner ?

Nous nous considérons, dans l'IME, comme des spécialistes au sein d'une équipe, au côté d'autres spécialistes, éducateurs, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes

Nous avons la chance de trouver, sur un même territoire, différents professionnels qui travaillent en équipe pluridisciplinaire.

Nous avons été intéressés par le fait de ne pas être encloués dans le monde enseignant. Les outils des uns peuvent être utiles aux autres ; nous pouvons utilement confronter nos différentes expériences.

C'est là une situation riche, mais parfois difficile. Difficile parce que nous n'avons pas tous le même langage, les mêmes analyses. Quelles sont les limites d'intervention de chacun des professionnels qui travaillent auprès de l'enfant ? Il faudrait encore mieux définir et connaître le rôle et la fonction de chacun. Les uns et les autres pouvons parfois ressentir un manque de confiance dans notre fonction.

Quelle est l'organisation de l'école ?

Nous sommes quatre enseignants du premier degré, enseignants spécialisés avec un directeur, mais nous fonctionnons aussi avec quatre professeurs de l'enseignement professionnel.

Le type de scolarisation dépend de l'âge. Les moins de 14 ans sont à temps plein en classe ; entre 14 et 16 ans est mise en place une découverte des ateliers avec un mi-temps classe et un mi-temps ateliers ; après 16 ans nous avons une répartition $\frac{1}{4}$ classe et $\frac{3}{4}$ ateliers.

Les enfants sont répartis sur plusieurs groupes avec le même enseignant sur chaque groupe.

Nous participons à l'élaboration du Projet Personnalisé de Scolarisation. Nous intervenons dans les réunions de synthèse, les réunions pluridisciplinaires, les réunions

pédagogiques, les réunions de cadres.

Les contacts avec les familles passent plutôt par le canal des éducateurs référents ; un cahier de jour leur permet de faire la liaison en cas de nécessité ; un bilan scolaire est adressé aux familles ; la rencontre avec les parents lors de la journée portes ouvertes du début d'année est très importante et généralement très riche.

L'école de l'IME est-elle une école « comme les autres » ? Programmes, notes, évaluation, maîtrise de la langue, gestion de l'instabilité ?

Il ne faut pas perdre de vue que les jeunes de l'IME relèvent d'une orientation MDPH.

Il faut, bien sûr, être dans les apprentissages, mais il faut éviter de mettre les enfants en difficulté. On avance tranquillement, en respectant le rythme et les potentialités de chacun. Il est important que les élèves aient du plaisir à aller à l'école et ne soient pas dans la souffrance.

Pour cela, nous sommes souvent amenés à créer ou à adapter des documents de travail.

Il nous arrive de mettre des notes, mais nous validons plutôt les compétences acquises. Les outils d'évaluation de l'Education Nationale sont difficilement applicables aux jeunes de l'IME et nécessitent d'être adaptés.

La maîtrise de la langue est évidemment un objectif, ne serait-ce que par son importance pour une bonne insertion sociale, mais elle doit être adaptée au projet de chaque élève. Le codage de l'écrit est un gros souci pour certains.

Les changements d'activités peuvent être une réponse à l'instabilité de certains.

L'informatique est parfois utilisée dans le cadre de recherches ou d'écriture de textes à l'aide d'un traitement de texte.

Une école dans un IME, n'est-ce pas le risque de travailler en vase clos ?



Pas du tout ! Notre école est ouverte sur l'extérieur.

Il est fondamental que les élèves puissent avoir une connaissance du monde dans lequel ils auront à vivre.

Le collège d'Oraison accueille, deux jours par semaine, un groupe de sept élèves avec leur enseignant et un éducateur. Ils peuvent ainsi voir ce qu'est un collège et participer à la vie scolaire de cet établissement.

Avec le collège Camille Reymond de Château-Arnoux, voisin de l'IME, nos élèves bénéficient de séances hebdomadaires au CDI [centre de documentation et d'information] pour des recherches ou des temps de lecture libre. Pour les jeunes de l'IME il s'agit, là aussi, d'un temps de découverte de la vie dans un collège. Des échanges avec l'UPI du collège ont aussi été mis en place.

Nous participons à la « Ronde du Ciné » destinée aux écoles, et nous bénéficions du dispositif « Collège au cinéma ».

La sensibilisation aux problèmes de développement durable ou à l'environnement se fait en partenariat avec le CPIE et le centre social de la marelle : projets sur l'eau et petits déjeuners à thèmes.

Le Point Rencontre est un de nos partenaires pour le soutien scolaire.

Nous avons participé, à Château-Arnoux à l'écriture des « Lettres d'amour », concours d'écriture organisé par le centre social.

... / ... IME une école ouverte, suite

Certains de nos élèves vont en LP pour préparer des CAP réservés, à Carmejane pour le CAP « espaces verts » ou « élevage », en formation en alternance au CFA.

Certains préparent le Certificat de Formation Générale.

Existe-t-il un suivi des jeunes qui quittent l'IME ?

De par la loi, les personnes qui quittent les établissements médico-sociaux doivent être suivies durant au moins trois ans, mais ce suivi n'est pas du ressort des enseignants.

On constate qu'au terme de cinq ans, la perspective de travail en milieu ordinaire est pratiquement nulle alors que certains jeunes en ont tout à fait les capacités ; il leur manque souvent un soutien pour gérer les problèmes de la vie ordinaire. Par ailleurs, le nombre de places en milieu protégé est insuffisant.

La loi fait maintenant obligation d'inscrire les enfants dans l'établissement scolaire le plus proche de leur domicile ; pensez-vous que cette disposition soit de nature à remettre en cause l'existence d'écoles dans les IME ?

Les écoles et collèges n'ont pas les moyens de proposer un accueil satisfaisant aux enfants et adolescents en situation de handicap relevant de l'IME ; les équipes enseignantes manquent de formation et de moyens matériels.

Les élèves d'IME scolarisés à temps partiel en milieu ordinaire le sont souvent en surnombre, ce qui contribue à surcharger les classes.

Malheureusement, l'existence des écoles au sein des IME n'est pas encore menacée.

Tourisme et handicap

« Vivons ensemble le tourisme adapté »

Cette association a pour objet d'améliorer la qualité de l'accueil de tous types de structures touristiques et de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Tourisme et handicap est une association nationale, qui a été chargée par le ministère du tourisme de coordonner la labellisation des sites et leur gestion.

Ce label résulte d'un partenariat entre différentes institutions, les professionnels du tourisme et les associations représentatives des personnes handicapées.

L'Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute Provence et ses partenaires dans la démarche Tourisme et Handicap proposent des hébergements, des loisirs et des séjours pour tous, en fonction des différents handicaps.

17 sites sont labellisés « Tourisme et Handicap » dans notre département, d'autres sont en passe de l'être. Certains sont exemplaires en matière d'accessibilité.

Des hébergements, des musées, des sentiers de randonnée, des lieux de baignade... sont accessibles à des personnes en situation de handicap [moteur, mental, intellectuel, auditif, visuel]

L'Apajh 04 est partenaire de Tourisme et Handicap dans cette démarche de labellisation, deux de ses adhérents ont suivi la formation d'évaluateur dispensée en collaboration avec le Conseil Régional.

Pour plus d'information et pour avoir accès à la liste de toutes ces structures contactez l'agence de Développement touristique des A.H.P.

www.alpes-haute-provence.com

tel 0492318207 0492315729

ou le site national (tous les départements) :

www.tourisme-handicaps.org



Un ancien de l'IME

« La Durance » Champion de France de Judo FFSA

Baptiste Rochat nous a quittés il y a un peu plus d'un an pour aller travailler dans un ESAT des Hautes Alpes.

Sportif faisant preuve d'un excellent esprit d'équipe, il y participa aux activités judo et rugby, entre autres.

Cette année il est monté sur la plus haute marche du podium lors des championnats de France de judo FFSA, en division 3, à Montpellier.

C'est avec un très grand plaisir que nous lui présentons nos très vives félicitations au nom de notre association et de tous ses anciens camarades.

A noter dès maintenant sur votre agenda

L'Assemblée Générale statutaire de l'APAJH 04 aura lieu le samedi 13 juin.

- Débat préparatoire au congrès national avec étude et discussion de la motion présentée par la Fédération, motion qui sera débattue et votée lors du congrès.

- Cette année est une année de vote avec le renouvellement d'un tiers du Conseil d'Administration. Un appel à candidature sera lancé prochainement, mais dès maintenant, les candidats peuvent se déclarer auprès du secrétariat de l'APAJH 04.

Journée territoriale APAJH des Alpes de Haute Provence « Avancée en âge des personnes en situation de Handicap » 13 mars 2009 – Château-Arnoux

avec la participation de,
M. Jean-Louis GARCIA
président de la Fédération des APAJH
M. CHATELARD & M. MUNIER
administrateurs nationaux

Jean-Louis Garcia présente le contexte politique dans lequel on se trouve.

Le projet de loi HSPT est dangereux et suscite l'inquiétude du monde associatif.

Une rencontre a eu lieu avec des sénateurs pour proposer des amendements*. Un sénateur a adressé un questionnaire sur les MDPH qui sera envoyé aux Associations Départementales, étudié et affiné par la Fédération et renvoyé au sénateur.

Il a rencontré la DGAS avec la FEGAPEI et la FEHAP pour affirmer notre opposition aux tarifs plafond dans les ESAT. Il a défendu le principe de voir ce que donnerait, en matière de tarif, une expérimentation par rapport à la réalité.

L'APAJH est opposée à la notion de tarification à l'acte. La loi de 2005 a mis en avant la notion de projet personnalisé, la tarification doit donc tenir compte de ce projet.

Inquiétude aussi en ce qui concerne le renouvellement du CA de la CNSA ; le MEDEF et le secteur

assuranciel vont entrer au CA, au détriment des associations. L'APAJH compte sur ses valeurs et son éthique pour être parmi les représentants du monde associatif au CA de la CNSA.

Sur le thème de l'avancée en âge des personnes en situation de handicap, les compte-rendus des journées territoriales seront étudiés par la Fédération et serviront à établir un texte qui sera présenté lors du Congrès. Il sera ensuite adressé aux parlementaires. Il faut aboutir à un texte fort, dérangeant, qui bouscule les esprits et dérange les politiques.

Il y a 50 ans, l'APAJH a été un précurseur sur l'accès de tous à l'école, il faut à nouveau être dérangeant sur le sujet d'aujourd'hui.

On nous demande d'être « raisonnables » vue la crise actuelle. S'il faut être conscient de la réalité dans laquelle nous sommes nous devons cependant être exigeants dans nos demandes mais prouver la faisabilité de nos propositions.

**Dans le cadre du comité d'entente Handicaps 04, Michel Suarez, président de l'APAJH 04 a rencontré les deux députés et le sénateur des Alpes de Haute Provence et a proposé deux amendements. Celui permettant aux associations de proposer des projets aux ARS a été retenu.*

A noter qu'il existe à l'APAJH une commission nationale qui s'est réunie en février et qui a mis en avant deux principes : comment placer cette notion d'avancée en âge dans un champ positif et quelles sont les réponses à proposer, quels sont les moyens dont on a besoin.

Pour plus de lisibilité, les échanges de cette journée sont présentés selon le plan suivant :

- 1) Partir de la personne
- 2) Recherche de définition ou que recouvre la notion d'avancée en âge
- 3) Définition des besoins, expression des besoins
- 4) Frontière handicap/médical
- 5) Le handicap psychique
- 6) Les ressources
- 7) Exemples, expériences, propositions

1) Partir de la personne

Les personnes en situation de handicap sont soumises à des changements de structures, de prise en charge ou de réglementation liées à leur avancées en âge. Il s'agit de changements rigides, uniformes, qui ne tiennent pas suffisamment compte de la réalité des personnes. Il faut inverser cette logique et exiger de mettre toujours en avant le projet de vie de la personne en situation de handicap. Deux personnes du même âge n'ont pas le même processus de vieillissement, n'ont pas le même environnement etc... , il n'y a donc aucune raison de leur appliquer la même règle, de leur proposer la même structure ou prise en charge.

Le cheminement qui part de la structure, des professionnels pour mettre en place la prise en charge de la personne en situation de handicap n'est pas bon. Il est fondamental de préserver son autonomie, de lui permettre de réaliser son projet



L'ouverture des travaux

de vie et d'exercer sa citoyenneté.

2) Recherche de définition ou que recouvre la notion d'avancée en âge

L'avancée en âge est commune à tous, elle entraîne des modifications de capacités, d'espérances, de besoins, de modes de prise en charge, de statut social. Elle peut induire une inadaptation au milieu, milieu qui devra donc évoluer, parfois, milieu de vie ordinaire avec les questions de travail (et de revenu), de logement, de transport.

Peut-on mettre des barrières d'âges, 50 ans, 60 ans... ? En fait il s'agit souvent de barrières administratives ou autres qui ne correspondent pas à la réalité de la personne. Si l'expression « avancée en âge » peut sembler préférable à vieillissement, quand commence le vieillissement ou quand commence-t-il à poser des problèmes ? Parfois, dès le début.

Plutôt que de chercher à définir des limites d'âge, ne vaut-il pas mieux considérer que l'avancée en âge correspond à une évolution, parfois marquée de ruptures qui peuvent être très diverses. Il faut être en capacité de pouvoir suivre cette évolution et d'essayer d'anticiper les ruptures. En situation de rupture, il faut pouvoir apporter des réponses adaptées, quel que soit l'âge, quel que soit le handicap, quel que soit

l'environnement, quel que soit le projet de vie. Ceci exige une fluidité des parcours ; il faut éviter les moules ou les tiroirs.

Il faut être attentif aux ruptures liées aux aidants, familiaux ou pas : décès, défaillance, besoin de souffler etc...

Les ruptures liées au mode de vie, au changement du lieu de vie sont de plus en plus perturbantes avec l'avancée en âge.

Il convient aussi d'être attentif aux personnels qui travaillent auprès des personnes en situation de handicap, à leur formation pour accompagner le vieillissement et à leur propre vieillissement.

3) Définition des besoins, expression des besoins

Il est absolument primordial de partir des besoins de la personne en situation de handicap, de son projet de vie. Il faut travailler sur l'expression de ses besoins, être attentif à ne pas les définir à sa place, même s'il faut parfois l'aider à les définir. Il faut aller chercher l'information auprès de la personne, respecter son parcours, étudier son projet puis proposer des cadres.

Le projet de vie doit être écrit dès la prise en charge de la personne en situation de handicap même s'il n'est valable que pour quelques jours. Il devra s'adapter à la situation grâce à la fluidité des parcours.

Or, on constate une défaillance des MDPH sur ce sujet : « Comment définir les besoins en aide humaine en CDA quand la page est vide !!! ». On constate que le projet de la personne n'est pas ou peu exploré. Les personnels des MDPH n'ont ni les moyens, ni les compétences pour le faire. Or, d'après la loi, c'est aux MDPH de faire ce travail.

Autre carence des MDPH, le manque de recensement systématique des personnes en situation de handicap. « Il y a des gens qui sont perdus dans la nature, qui sont dans leur malheur ». Elles ne jouent pas toujours leur rôle d'information, certaines personnes ne connaissent pas leurs droits.

L'idée d'une personne référente stable, d'un tuteur (mais la réforme des tutelles ne va pas dans ce sens) chargée du suivi du projet de vie et qui donnerait aussi une réponse à l'inquiétude des familles sur « que deviendra mon enfant quand je ne serai plus là » est avancée.

Attention aux personnes qui travaillent en ESAT ; le travail peut parfois être une cause de vieillissement.

4) Frontière handicap/médical

Cette frontière n'est pas toujours facile à définir : AVC, traumatisme crânien, handicap psychique ..., perte d'autonomie et handicap.

Par ailleurs, il faut prendre garde à la prééminence du médical pour la définition du handicap : « On est manipulé en MDPH par le médical ».

Le fait de ne définir le handicap qu'à partir de critères médicaux ne laisse pas de place au handicap social qui doit pourtant être pris en compte,

5) Le handicap psychique

Les personnes handicapées psychiques sont un peu oubliées parmi les personnes en situation de handicap. Ce handicap est mal traité car il dérange. Or, il s'agit de citoyens comme les autres. Il est préférable de garder l'appellation handicap mental plutôt que maladie mentale.

Ces personnes peuvent être prises en charge par des

SAMSAH (en milieu ouvert) ou par des FAM (structure qui devient le domicile de la personne.)

Ces personnes peuvent parfois être dangereuses pour elles et pour les autres. Elles requièrent un accompagnement plus important. Il faudrait 2 personnes pour chaque résident. Une fluidité des parcours est là aussi nécessaire.

Parfois la pathologie prend le dessus malgré l'aide de psychiatres, la personne sort momentanément de son projet mais l'équipe ne le ressent pas comme un échec.

Suite à un problème grave, DDASS et préfets ont donné, aux établissements spécialisés, la consigne de reprendre les personnes en HO. Les hôpitaux n'ont ainsi plus de place pour accueillir les personnes en crise. Cette situation ne peut pas être acceptée par l'APAJH.

Ne partons pas avec l'idée que c'est impossible, mais demandons des moyens plus conséquents. Il est préférable pour ces personnes d'avoir un référent unique. Trop d'intervenants les perturbent et les déstabilisent

6) Les ressources

Le passage de la situation de personne en situation de handicap à personne dépendante, la perte de l'emploi amènent une diminution des ressources. L'attribution de l'AAH empêche l'accès à la CMU. Ce n'est pas un hasard, mais en effet de seuil voulu par Bercy. Avec les nouveaux barèmes, l'AAH va baisser.

Quelle est la place de la CPAM ? Qui prendra en charge le financement de l'équipement du logement, du matériel nécessaire... ?



Problème des personnes en situation de handicap qui ont atteint l'âge de la retraite mais qui restent dans la structure pour des raisons de ressource.

Ne serait-il pas envisageable, comme pour les chômeurs, que la personne garde ses ressources si elle trouve du travail ?

On parle de « reste à vivre ». On doit exiger de vraies ressources : la personne en

situation de handicap devrait prétendre au SMIG, cela concerne l'ensemble de la société et devrait donc relever de la solidarité nationale. Les associations devront travailler politiquement sur ce problème. Mme Létard secrétaire d'Etat a demandé qu'elles soient « raisonnables ». Il faudra travailler avec les autres associations, en réseau.

D'après les DDASS, plusieurs solutions peuvent être envisagées ce qui peut nous faciliter le travail

7) Expériences, exemples, propositions

Il est important sur ces points de se rapprocher des communes, des CCAS, des CG qui sont parfois amenés à mettre en place des dispositifs innovants.

- Mise en place d'observateurs extérieurs dans les MDPH pour définir les besoins, structurer les parcours, rédiger des projets de vie avec des binômes ayant reçu une formation (organisé par le CG du 13).
- Mettre en place un « observatoire » des besoins ou un comité interassociatif sur le handicap. Définir des outils à mettre en place pour la collecte des besoins,

Dans le 13, beaucoup d'associations se sont regroupées dans une « structure de parcours ». L'accueil d'une personne en situation de handicap et de sa famille à la MDPH s'est révélée être une expérience très positive.

- Personne référente chargée du projet de vie de la personne en situation de handicap, de son évolution, de la prévention et de la prise en compte des ruptures.
- Il est nécessaire d'aller au-delà des cadres constitués : les MDPH doivent proposer des aides financières pour les personnes qui n'ont pas un taux d'invalidité supérieur à 80%. Toute personne en situation de handicap doit pouvoir bénéficier d'aides.

- Réunion annoncée sur internet, avec le concours de la MGEN sur le thème de l'avancée en âge de la personne en situation de handicap ouverte à tout public. Plusieurs acteurs du secteur marchand, architectes, assurances, agents immobiliers...ont manifesté le désir de connaître cette population et ont proposé leur aide sauf sur le plan financier. L'APAJH doit donc faire passer le message de ces besoins.



- Dans le 83, des entreprises ont demandé à l'APAJH de les mettre en relation avec des travailleurs handicapés. Le projet a été abandonné car il fallait travailler avec Cap Emploi et l'AGEFIPH.
- A Grenoble, un projet d'accès à l'emploi vers des entreprises ordinaires est à l'étude (il a été présenté au congrès de Grenoble). C'est un très gros dossier. L'arrivée des ARS, l'intervention de l'AGEFIPH posent problème pour l'aboutissement de ce dossier.
- Recherche de structures plus souples ; dans le Gard un accueil à la carte, à la journée a été mis en place avec le CG, mais il a fallu pour cela définir un cadre financier (demande d'hébergement) ; projet VIADOM vie à domicile ; recherche et formation de familles d'accueil.
- Propositions autour de l'hébergement, du logement. Il faut rompre avec la notion de « logement de fonction ». Alternative aux maisons de retraite qui sont chères, la création de petites structures avec logement pour 6 à 7 personnes, en « milieu ordinaire », avec un référent

qui aidera la personne en situation de handicap à l'acquisition ou la conservation de son autonomie. Il faut aménager des appartements, mais la question du financement se pose. Faut-il faire appel à des financeurs privés ?

- Dans le 06, le projet de couplage d'une maison de retraite et d'une crèche est innovant.

- Projet de prise en charge de personnes handicapées psychiques dans le cadre d'une structure regroupant ces personnes, des étudiants (intervention en contre partie d'un hébergement) et de soins infirmiers.

Conclusion

Une exigence, il faut « du cousu main ».

On n'a pas répondu précisément à la définition de l'avancée en âge de la personne en situation de handicap mais des propositions innovantes donneront matière à travailler à la Fédération

Ces journées territoriales ont le grand avantage de faire se rencontrer des personnes APAJH, des élus, des personnels, des DDASS.

Un texte sera élaboré à partir de ces rencontres et envoyé à toutes les associations départementales. Il sera porteur des amendements que l'APAJH souhaite déposer sur l'appel à projet, la représentation des associations, de la mutualité.

La Fédération devra porter un texte très fort avec des expériences réussies, partagées par les financeurs, des articulations entre les principes et les ambitions. L'APAJH devra être capable de démontrer pour avancer. La réussite de son action ne peut se faire qu'à partir de la population. A elle de convaincre les pouvoirs publics.



Le Conseil Municipal de Mirabeau a décidé de donner à son école le nom de Roland GARCIN.

Tous les parents, les amis de Roland, ceux qui ont travaillé, qui ont lutté avec lui, tous ceux qui sont attachés aux valeurs de l'école publique, laïque, républicaine dont Roland était porteur ont salué ce geste symbolique fort.

Ils étaient très nombreux le samedi 4 avril à saluer cet événement au cours duquel une plaque a été apposée sur l'école.

« Ecole publique Roland GARCIN », un hommage réciproque aux valeurs de l'école et à Roland.

Roland Garcia, représentant de la FSU 04, a siégé durant 7 ans au CA de l'APAJH 04.

Elections au Conseil d'Administration de la Caisse Nationale pour la Solidarité et l'Autonomie

La CNSA, créée en 2005, devait renouveler son conseil d'administration (élections tous les 4 ans).

Ce CA, composé de 48 membres, comprend 6 représentants des associations oeuvrant au niveau national pour les personnes en situation de handicap.

Les 6 associations élues sont l'AFM, l'APF, l'APAJH, l'UNAFAM, l'UNAPEI, l'UNISAD.

L'APAJH conserve donc le poste qu'elle avait obtenue en 2005 et Jean-Louis Garcia représentera l'APAJH au sein de la CNSA.

« L'élection d'hier est une victoire pour notre mouvement, une reconnaissance du monde du Handicap pour l'action menée à la CNSA pendant les quatre dernières années, notre engagement depuis des dizaines d'années et les valeurs et positionnements que nous faisons valoir inlassablement au quotidien. »

Jean-Louis Garcia

Depuis la rentrée de septembre 2008, 7 jeunes de l'IME la Durance participent à la classe délocalisée au collège Itard d'Oraison.

S E S S A D

Sortie Extra Soleil et Ski A Domicile

Le travail en amont a été de présenter le projet aux équipes administrative et enseignante du collège ainsi qu'à tous les élèves de la 6^e à la 3^e.

La journée passée à expliquer ce projet à toutes les classes a été bénéfique : un dialogue s'est engagé, des informations ont circulé, de ce fait les jeunes de l'IME étaient attendus comme une nouvelle 5^e et non stigmatisés.

Dans un premier temps, l'objectif a été de s'immerger dans le collège, de s'adapter à cet environnement et de créer de nouveaux liens.

Dans un second temps, des professeurs interviennent au sein de notre classe et nous essayons de mener des projets avec d'autres.

Puis dans un troisième temps, des intégrations scolaires individuelles seront privilégiées ainsi que périscolaires (sportives et culturelles : chorale).

Bénéfices pour les jeunes de l'IME :

- **confrontation aux rythmes de travail et aux contraintes du milieu ordinaire**
- **effet normalisant de l'appartenance à un collège comme les autres adolescents, du carnet de correspondance, des notes, des bulletins, du conseil de classe (culture commune à une même tranche d'âge)**
- **esprit de classe favorisant l'émulation, la concentration, le goût de l'effort, le dépassement de soi et de sa peur de l'échec**

Travail en lien enseignant/éducateur, chacun apportant la spécificité de son métier.

Ce sont de nombreux échanges et réflexions au jour le jour favorisant un accompagnement au plus près du jeune, par la mise en place d'aides spécifiques individuelles afin de remédier aux résurgences de souffrance liée à des souvenirs d'échecs répétitifs et liée également aux exigences inhérentes à la confrontation au milieu ordinaire.

Et ceci afin que les jeunes se mobilisent pleinement pour les apprentissages scolaires.

Toutefois, malgré toute l'aide qu'on peut leur apporter et le bon accueil reçu, subsistent encore d'énormes difficultés relationnelles. Les jeunes de l'IME n'arrivent pas à aller vers les autres de façon spontanée sur les temps de récréation ou de cantine.

De là a découlé un de nos axes de réflexion :

L'IME ne devrait-il pas être un sas pour une majorité des jeunes. C'est-à-dire un passage essentiel afin de travailler leurs difficultés diverses et profondes, la restauration de l'estime de soi et l'émergence de compétences sociales et scolaires à travers la prise en charge pluridisciplinaire mais avec un objectif à plus ou moins court terme pour les jeunes : rejoindre le milieu ordinaire sous toutes les formes possibles en continuant à être accompagné tant que nécessaire ?

Pascale Curnier, enseignante
Marie-José Bellon, éducatrice



Accueil chaleureux de la station, disponibilité et gentillesse des moniteurs, on peut effectivement dire qu'à Ancelle, le SESSAD se trouve à domicile.

Journée particulièrement réussie que cette quatrième édition de sortie à la neige qui, par l'intermédiaire du Conseil de la Vie Sociale, émane d'une demande des familles,

Et les familles étaient bien là puis qu'on a compté près de quatre vingt participants, plus les membres de l'équipe du SESSAD qui ont encadré les activités avec l'aide des moniteurs de la station.

On a pu noter une forte affluence de débutants en ski de piste dont des enfants porteurs de handicap moteur et pour qui le ski s'est révélé possible.

Promenade en pulka, descente en fauteuil-ski, tout le monde a pu goûter aux joies de la glisse et de la neige.

Soleil, bonne humeur, qualité des échanges, convivialité ont fait de cette journée une journée très gratifiante pour les enfants, les familles et l'équipe du SESSAD.

Sommaire

p1 : édito ; journée territoriale ARS
p2,p3 : IME, une école ouverte ...
p3 : IME ... ; Tourisme et Handicap ; Judo ; AG APAJH 04
p4, p5 : Journée territoriale, l'avancée en âge ...
p6 : l'avancée en âge suite ; école publique Roland Garcin ; élections au CA de la CNSA
p7 : 7 jeunes de l'IME au collège d'Oraison ; le SESSAD à la neige
p8 : quelques données sur le handicap ; suppression du remboursement des frais de transport ... ; bulletin d'adhésion

Le handicap, Vous connaissez ?

Le handicap en France, un enjeu capital

5,5 millions
de français en
situation de handicap dont :

2 200 000 personnes
handicapées moteur

1 600 000 personnes
déficiences visuelles

800 000 personnes
déficiences mentales

750 000 personnes
déficiences auditives

25 000 personnes
tétraplégiques ou
paraplégiques

plus de 300 000
jeunes de 0 à 20 ans

Un français sur trois est concerné

directement ou indirectement
par le handicap.

L'APAJH, première association pour tous les handicaps, une association militante, reconnue d'utilité publique qui oeuvre, depuis 40 ans, pour la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap. L'APAJH considère et accompagne tous les types de handicap ; grâce à ses 87 associations départementales, ses 25 000 adhérents et ses 600 établissements elle est au service de 25 000 personnes handicapées.

Suppression du remboursement des frais de transport des personnes en situation de handicap

Suite à la décision unilatérale de caisses primaires d'assurance maladie de ne plus prendre en charge les frais de transport des personnes en situation de handicap et afin d'assurer la continuité de l'accueil dans les établissements, de nombreuses familles se trouvent aujourd'hui dans d'extrêmes difficultés financières.

La Fédération des APAJH a attiré l'attention des pouvoirs publics sur ce problème grave qui concerne les personnes lourdement handicapées et ayant besoin d'un suivi important des soins, la plupart du temps en fréquentation de jour dans des établissements de type MAS.

Madame la Ministre Valérie Létard a annoncé un moratoire, lors d'une intervention orale fin janvier 2009. Plusieurs caisses primaires ont repris les remboursements, mais certaines refusent encore la prise en charge. Une intervention orale, même ministérielle, ne suffit pas.

Nous demandons une modification rapide par voie réglementaire des modes de financement.

Dans l'attente des propositions du groupe de travail constitué sur cette question par la CNSA, et des décisions qui seront prises à l'échéance de fin du moratoire au 30 juin 2009, la Fédération des APAJH exige que tous les cas concernés soient étudiés avec un maximum d'attention et qu'une solution soit très rapidement trouvée, évitant les ruptures thérapeutiques dont les personnes en situation de handicap seraient les premières victimes.

Il convient en toute urgence, d'une part de financer les transports réalisés avant le moratoire et ainsi désendetter les familles, et d'autre part de vérifier son application réelle dans l'ensemble des départements.

Des familles continuent à être mises en difficulté financière grave, des familles sont contraintes d'interrompre la fréquentation d'établissements pour ce seul motif financier ; l'égalité républicaine des citoyens sur le territoire est bafouée.

C'est indigne de notre République

Communiqué de presse de la Fédération des APAJH 03/04/2009



Bulletin d'adhésion - Année 2009

Adhésion 2009 APAJH 04

membre actif :
34 €

*La revue nationale de
l'APAJH est comprise
dans l'adhésion.*

Deuxième adhésion à la
même adresse
+ 20 €

+ 1 € par adhésion à
partir de la troisième.

***L'adhésion à l'APAJH
ouvre droit à une
réduction ou à un crédit
d'impôt de 66 %.***

Nom Prénom

nombre d'adhésions à la même adresse :

Adresse, téléphone, mail :

Profession :

déclare adhérer à l'APAJH 04 et aux principes qu'elle défend.

Ci-joint un chèque de :

Souhaitez-vous assurer une fonction dans l'association ?

OUI - NON

***A découper et à envoyer à : APAJH 04
Route de Saint Jean 04160 Château Arnoux***